

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 33/2024 du 15 juillet 2024

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC L'ENTREPRISE RDI POUR DES TRAVAUX ELECTRIQUES COMPLEMENTAIRES A LA MAISON SOCIALE DE MOHON

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023-09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Compte-tenu de la nécessité de réaliser des travaux électriques complémentaires à la maison sociale de Mohon,

Vu le devis de l'entreprise RDI de St Malo des 3 Fontaines en date du 3 juillet 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2022-06-17 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé avec effet au 04 juillet 2024, un marché de travaux avec l'entreprise R.D.I. de St Malo des Trois Fontaines pour la réalisation de travaux électriques complémentaires à la maison sociale de Mohon.

Les travaux électriques complémentaires s'élèvent à 1 810,70 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 16 juillet 2024

Fait à Mohon le 15 juillet 2024

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

